

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



## Nouvelle-Aquitaine

### LES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES : OUTILS DE TOUS LES SALARIÉS DES TPE

Salariés des TPE, nous disposons d'instances de représentation en territoires : les commissions paritaires régionales (CPR).

Ce sont des lieux uniques de démocratie sociale, de dialogue social entre vos représentants syndicaux et les employeurs des TPE. Elles demeurent trop souvent méconnues. Les actions menées depuis 2010 dans notre région sont multiples, mais inégales selon les commissions paritaires. L'attitude constructive des employeurs ou leur volonté de ne rien faire aura principalement conditionné le bilan d'activité des commissions depuis 2017.

La période de la crise sanitaire aura illustré cette triste réalité : durant celle-ci, seules les commissions de l'artisanat, des professions libérales (organisations de salariés et d'employeurs), du particulier employeur et assistantes maternelles sont intervenues, notamment auprès des pouvoirs publics régionaux. Ces CPR ont exigé que la santé des travailleurs et la prévention des risques soient la seule priorité.

#### Les mandats CGT Nouvelle-Aquitaine des CPR ont agi pour :

- **la mise en place d'un dispositif d'activités sociales, culturelles et sportives**, régional (Vivarti) et national (Proximéo) au bénéfice des salariés de l'artisanat. La CGT revendique une généralisation de ce type de dispositif pour l'ensemble des entreprises en région avec un financement dédié des entreprises, à l'image des CSE pour les grandes entreprises ;
- **la prévention des risques professionnels**, et l'amélioration des conditions de travail ;
- **une formation professionnelle** (apprentissage, alternance, continue) plus accessible aux salariés des TPE. De meilleures conditions d'apprentissage (accompagnement dans l'entreprise, conditions adaptées de transport, d'hébergement...). La formation tout au long de la vie professionnelle doit permettre la reconnaissance des compétences et des

#### L'emploi dans les TPE de Nouvelle-Aquitaine :

Nous sommes 420 000 salariés travaillant dans les 150 000 très petites entreprises. La représentation des salariés de chacun des secteurs professionnels est assurée dans 4 commissions paritaires régionales : CPRI (1), CPRIA (2), CPR-PL (3), CPRPE (4).

Ces emplois sont répartis en six grands secteurs d'activité :

- **artisanat (2) : métiers du bâtiment, hôtel, café, restaurant, métiers de l'alimentation (bouchers, boulangers...) et des services (coiffeurs, esthétiques...);**
- **service à la personne (4) : assistantes maternelles, aides à domicile...**
- **professions libérales (3) : cabinets médicaux, pharmacies, notaires, avocats, architectes, géomètres...**
- **secteur associatif, culturel... (1) : spectacles, économie sociale et solidaire ;**
- **petites industries : métallurgie, agroalimentaire...**
- **services de l'automobile.**

qualifications, de meilleurs salaires, et la possibilité de parcours professionnel...

#### La loi définit leurs compétences :

- **donner toute information** ou conseil sur les dispositions légales ou conventionnelles aux salariés et aux employeurs ;
- **rendre tout avis sur les questions spécifiques aux TPE** : emploi, formation, GPEC, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel, mixité des emplois ;
- **faciliter la résolution de conflits** : individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à la saisine d'une juridiction (avec l'accord des parties concernées) ;
- **faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.**

## DES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES : OUTILS DE TOUS LES SALARIÉS DES TPE

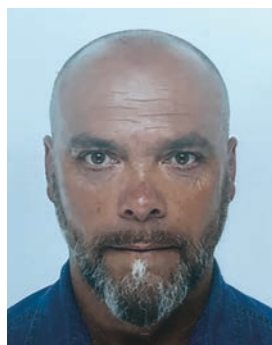
Nous disposons de droits à faire valoir, notamment les conventions collectives. Nous avons besoin d'en gagner de nouveaux, pour toujours mieux répondre à nos besoins. Nous avons des revendications, des aspirations, dans la diversité de nos métiers, de nos catégories professionnelles et de nos territoires... La CGT propose que les commissions paritaires s'organisent au plus proche des réalités et de la diversité des territoires régionaux notamment par des représentations des salariés de proximité dans les localités, les bassins d'emploi.

La CGT des départements et localités de la région Nouvelle-Aquitaine, vos représentants salariés des commissions paritaires sont disponibles, à votre écoute, pour qu'ensemble nous transformions nos aspirations en réalités concrètes, de la localité au territoire régional, lieux d'intervention des CPRI et autres commissions paritaires.

# Nos 10 candidats CPRI



**PEREIRA**  
**Clarice**  
Employée



**CIONA**  
**Mario**  
Coloriste



**GUTIERREZ**  
**Charlotte**  
Comédienne et  
metteur en  
scène



**HUBERT**  
**Manuel**  
Agent d'accueil



**RIVET**  
**Patricia**  
Caissière



**WEINBERG**  
**Stéphane**  
Employé



**SIALELLI**  
**Christelle**  
Assistante  
maternelle



**LARROQUIS**  
**Éric**  
Dessinateur



**MORIN**  
**Hélène**  
Assistante  
de production



**CHORHY**  
**Anton**  
Employé  
restauration